

PARLEMENT EUROPÉEN

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE UE-TURQUIE 52^e RÉUNION

Izmir, du 5 au 7 avril 2004

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Adoption du projet d'ordre du jour (PE 342.031)	2
2. Adoption du procès-verbal de la 51 ^e réunion de la CPM UE - Turquie des 2 et 3 décembre 2003, à Bruxelles (PE 342.027)	2
3. a) Les relations UE - Turquie dans le contexte du processus d'élargissement	2
- Adhésion de la Turquie: points de vue au sein de l'UE	
- Préparation du rapport d'étape de la Commission pour 2004	
- Coopération financière	
- Stratégie de communication	
b) Échange de vues avec:	
- la présidence en exercice du Conseil d'association UE - Turquie et le gouvernement turc	
- la présidence en exercice du Conseil des ministres de l'UE	
- la Commission européenne	
c) État d'avancement et mise en œuvre des réformes en Turquie	
4. Chypre	5
5. Adoption d'une déclaration commune	6
6. Questions diverses	6
7. Date et lieu de la prochaine réunion	6

M. DUMANOGLU, coprésident, ouvre la séance à 14 h 40.

1. L'ordre du jour est adopté.

2. Le procès-verbal est adopté.

3 et 4. M. DUMANOGLU donne la parole à M. Bülent ARINC, président de la Grande Assemblée nationale turque.

M. ARINC expose à grands traits les paquets de réforme votés par la Grande Assemblée. Il reconnaît que la mise en œuvre des réformes prendra du temps et que l'harmonisation entre la législation turque et le droit européen est un processus permanent. Il souligne également la grande importance que revêt l'indépendance du pouvoir judiciaire. La marge de manœuvre du Conseil national de sécurité (CNS) sera limitée et la Grande Assemblée procédera à un audit du budget militaire. Afin d'améliorer la situation des langues et des religions minoritaires, des réformes seront instaurées. Il met en exergue la volonté délibérée du gouvernement turc de rejoindre l'UE et s'inquiète de ce que certains au sein de l'UE souhaitent profiter des prochaines élections parlementaires européennes pour discréditer l'adhésion de la Turquie. Il met l'accent sur la nécessité de réconcilier l'Islam avec la démocratie moderne et rejette tout argument selon lequel les différences culturelles représentent un obstacle insurmontable à l'adhésion de la Turquie. Il termine en souhaitant que la nouvelle commission parlementaire mixte s'emploie activement et effectivement à faire avancer l'adhésion de la Turquie à l'UE.

M. VAN ORDEN le remercie et lui demande ce qu'il attend de l'UE si le référendum à Chypre se soldait par un "non". M. ARINC souligne l'importance de trouver un accord sur Chypre. Il admet que le Plan Annan ne satisfait entièrement aucune des deux parties et évoque les problèmes qui se poseraient dans le cas où seule une partie de Chypre adhérerait à l'UE. Il assure M. VAN ORDEN du maintien des fondements laïcs de l'État turc.

M. LAGENDIJK, coprésident, se demande pourquoi la Grande Assemblée aurait seulement pour rôle de contrôler la manière dont le budget militaire est utilisé, alors que la plupart des parlements ont pleins pouvoirs pour approuver l'enveloppe budgétaire. M. ARINC fait remarquer que le budget est élaboré par le gouvernement, lequel décide comment l'argent sera dépensé et que le parlement joue un rôle essentiel en tant qu'organe de surveillance. Le président, en réponse à une question de M. DUMANOGLU, fait remarquer que le nombre de ministres et de vice-ministres du Conseil national de sécurité avait été augmenté et que le secrétaire général pouvait maintenant être un civil.

M^{me} UCA reconnaît que la Turquie a fait des progrès considérables mais s'interroge sur le retour des personnes déplacées dans le sud-est du pays. Elle exprime également son inquiétude face aux restrictions persistantes à l'utilisation de la langue kurde: elle en a fait elle-même l'expérience lorsque, lors d'un récent voyage dans cette région, elle s'est vu priée de parler turc. M. ARINC convient de la nécessité d'apporter des modifications à la législation sur l'emploi des langues et de diffuser des émissions dans les langues minoritaires.

M. Cemil CICEK, ministre de la justice, rend compte des progrès effectués depuis l'acceptation de la candidature de la Turquie en décembre 1999 et décrit dans le détail les paquets de mesures d'harmonisation introduites par le gouvernement. Il souligne le rôle majeur du ministère de la justice dans l'application de ces réformes et attire l'attention sur les avancées considérables

effectuées, par exemple en matière d'abolition de la peine de mort et de révision des lois antiterroristes. Il ajoute que le ministère a décrété une politique de tolérance zéro sur la torture. Un important programme de formation des juges a notamment été organisé et des avocats ont également pu bénéficier de cette opportunité. Il insiste sur le fait que la Turquie cherche à réaliser son rêve d'adhésion à l'UE, qu'elle caresse depuis 40 ans. Il admet l'existence de certains problèmes de mise en œuvre et la nécessité de formations pour les juges et les magistrats instructeurs. M. CICEK appelle également l'attention sur le besoin d'instaurer à Chypre une paix juste et durable et précise que chaque partie doit mutuellement se faire confiance. Il importe de fixer une date pour le début des négociations entre la Turquie et l'UE; si aucune date n'est arrêtée en décembre 2004, on pourrait parler de discrimination et la Turquie serait mise sur le côté. Il termine en ajoutant qu'une résolution sur Chypre ne devrait pas constituer une condition préalable.

M. DUFF admet que le paquet de mesures de réforme est considérable et que la Turquie n'est pas le seul pays dont le système de justice pénale présente des failles. Il se dit toutefois préoccupé par le nombre de prisonniers d'opinion et fait valoir que l'amnistie doit être considérée comme partie intégrante de la politique de libéralisation. M. CICEK reconnaît qu'il faut se mettre d'accord sur ce que l'on entend par "terrorisme", tout en relevant que 30000 personnes ont péri dans des attentats terroristes en Turquie et que cette question devrait être abordée sans préjugés. M. DUFF convient que personne ne devrait justifier le terrorisme et que le PKK/KADEK (Parti des travailleurs du Kurdistan/Congrès de la démocratie et de la liberté du Kurdistan) a bel et bien été inscrit sur la liste européenne des organisations terroristes. Il s'inquiète toutefois de ce que les personnes exprimant des vues critiques à l'égard de l'État turc étaient poursuivies en justice et estime que ces procédures entravent la candidature de la Turquie. M. CICEK rétorque qu'il a fallu longtemps pour obtenir que le PKK soit classé comme organisation terroriste et qu'aucun des nouveaux États membres de l'UE n'a dû faire face aux mêmes problèmes que la Turquie.

M. VAN ORDEN souligne que la Grande-Bretagne soutient largement la Turquie dans sa lutte contre le terrorisme et se demande si l'UE ne n'est pas forgé une opinion erronée sur ceux qui remettent en question l'État turc. Il demande toutefois si Leyla ZANA ne devrait pas être mise en liberté sous caution en attendant le résultat de son jugement. M. CICEK répète qu'il faut se mettre d'accord sur ce que l'on entend par "terrorisme". Il estime que les terroristes devraient être extradés vers la Turquie, maintenant qu'Ankara a aboli la peine capitale. Il fait valoir qu'il ne peut intervenir dans le droit procédural et que les avocats se doivent de prendre leur décision en accord avec leur conscience. Il informe M. KATIFORIS qu'une fois la Constitution modifiée, il sera possible de supprimer les Cours de sûreté de l'État.

M. DUMANOGLU souligne qu'il convient de régler équitablement la question de Chypre et de prendre la bonne décision en ce qui concerne le lancement des négociations sur l'adhésion de la Turquie. Il cite lui aussi les récentes réformes et insiste sur le fait que pour tout problème, c'est le gouvernement civil qui a le dernier mot et que le rôle du Conseil national de sécurité est consultatif.

M. LAGENDIJK fait valoir que le Parlement européen se félicite de la ferme volonté du gouvernement AKP (Parti de la justice et du développement) d'opérer des réformes, mais que leur mise en œuvre prendrait encore beaucoup de temps. Il se dit favorable aux réformes de la Turquie tout en émettant des réserves. Il insiste sur la nécessité d'accorder plus de droits à l'éducation et à la diffusion d'émissions en langues minoritaires et prévient que l'absence de progrès sur ce plan serait utilisée contre la Turquie. Bien que reconnaissant que le gouvernement

pratiquait une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la torture, il s'est laissé dire qu'elle était encore appliquée. Il faut des progrès palpables dans ce domaine et il faut apporter des preuves que ceux qui enfreignent les règles sont sanctionnés. Il s'inquiète également du manque d'empressement de certains membres du corps judiciaire à s'adapter au nouvel esprit de réforme et cite en exemple le cas de Leyla ZANA. Il déclare que personne n'attend de la Turquie qu'elle satisfasse totalement aux critères politiques de Copenhague, mais qu'il est important de définir l'instant où la masse critique est atteinte. La décision sur l'opportunité de lancer les négociations sera une décision politique et il faut enregistrer des progrès visibles dans la mise en œuvre des réformes.

S.E. M. Sean O'REGAN déclare, au nom de la présidence irlandaise, que l'année 2004 était décisive pour la Turquie et l'UE. Citant les attentats de Madrid, il affirme que le terrorisme ne pourra être vaincu que dans le cadre du droit international. Il espère que la CIG pourra terminer ses travaux sur la Constitution de l'UE et que c'est une Chypre réunifiée qui adhèrera à l'UE le 1^{er} mai. Il déconseille de revenir sur la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE et souligne que pour la présidence irlandaise, Ankara a vocation à adhérer, sur la base d'une estimation équitable et impartiale du respect des critères de Copenhague. Il prévient cependant que les négociations peuvent durer longtemps et se dit encouragé par le fait que le gouvernement turc reconnaît l'existence de failles et tente d'y remédier. Il attend avec impatience la révision du code pénal turc et fait valoir que l'affaire Leyla ZANA porte préjudice à la Turquie.

S.E. M. Hansjörg KRETSCHMER parle au nom de la Commission d'un certain nombre de réformes impressionnantes engagées ces deux dernières années et demie, tout en précisant que les critères politiques n'étaient pas encore atteints. Il insiste notamment sur la nécessité d'assurer le respect des droits des minorités non-musulmanes et de diffuser réellement des émissions dans des langues autres que le turc. Il parle également de la nécessité d'un développement social et économique dans le sud-est de la Turquie et du retour des personnes déplacées. Les réformes doivent être ressenties dans la vie de tous les jours et il faut triompher des comportements enracinés et rebelles aux changements. Il mentionne notamment le besoin d'améliorer la situation des femmes. Il certifie que la Commission européenne est prête à apporter son aide dans ces domaines.

M. TURKOGLU évoque l'élargissement des possibilités de diffusion d'émissions dans des langues minoritaires et l'avancement de la réinstallation des personnes déplacées dans le sud-est du pays. Concernant Leyla ZANA, il fait valoir que le gouvernement ne peut faire pression sur la magistrature mais que les Cours de sûreté de l'État seront abolies. M^{me} ERBATUR reconnaît que la police doit affronter comme il convient la question, majeure, des "crimes d'honneur" et déclare que l'UE pourrait apporter une aide dans ce domaine. La Constitution doit être modifiée dès lors qu'elle ne précise pas comment l'égalité de genre peut être obtenue. Elle est favorable à une discrimination positive en faveur des femmes et à l'établissement de quotas sur les listes de candidats. M. DUFF demande plus de détails sur les résultats de l'examen minutieux du programme de réforme du gouvernement opéré par la Grande Assemblée. M^{me} UCA demande que le seuil de 10% à atteindre pour entrer au parlement soit abaissé. Elle demande la libération de Leyla ZANA, emprisonnée pour avoir parlé de fraternité entre Kurdes et Turcs. Les représentants du DEHAP (Parti de la démocratie du peuple) avec lesquels elle s'est entretenue n'ont évoqué aucune aide financière au retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

M. KATIFORIS déclare souscrire en principe à l'adhésion de la Turquie à l'UE, laquelle n'est pas un club chrétien. Selon lui, l'Europe est une construction historique, ayant vocation à surmonter

les guerres. La Turquie a joué un rôle dans cette construction et appartient à l'histoire de l'Europe. Elle est cependant dotée d'un régime politique dual, avec d'un côté une démocratie et de l'autre un État policier. Il fait remarquer que tel avait aussi été le cas en Grèce.

M. DISLI approuve les réserves des partisans de la réforme pour autant qu'elles restent objectives. Il estime que la liste des tâches à accomplir diminue et que la fixation d'une date pour le début des négociations activera la poursuite des efforts de démocratisation.

M. DUMANOGLU souligne que la Grande Assemblée est pleinement attachée à la réforme mais que sa mise en œuvre prend du temps. Une nouvelle constitution s'impose sans aucun doute, étant donné que l'actuelle constitution a été élaborée sous le régime militaire. La Grèce peut servir de modèle dans l'affrontement de la question du rôle de l'armée. Il admet que Leyla ZANA devrait être libérée étant donné que son maintien en détention ternit la réputation de la Turquie dans le monde. Il considère le second rapport Oostlander bien plus positif que le premier et reconnaît la validité des critiques qu'il contient. M. VAN ORDEN fait remarquer que le rapport Oostlander n'a pas fait l'objet d'un soutien unanime au Parlement européen dès lors que beaucoup l'ont jugé trop négatif. Il déclare qu'il existe une contradiction entre les droits culturels d'une population minoritaire et l'égalité des chances et met en garde contre une "approche excessivement multiculturelle" qui pourrait diviser la société. M. DUMANOGLU relève que le Traité de Lausanne donne une définition du mot "minorité". M^{me} UCA fait mention d'informations selon lesquelles des bulletins de vote ont été jetés lors des élections locales dans le sud-est du pays et fait remarquer que de nombreuses personnes ont été chassées des bureaux de vote parce qu'elles ne parlaient pas le turc.

La séance est levée à 18 h 30 et est reprise le lendemain à 9 h 20.

4. M. DISLI expose le contexte de la situation actuelle avant les référendums séparés et simultanés du 24 avril 2004. Si les deux parties disent "oui", l'accord entrera en vigueur le 29 avril, ce qui permettra à une Chypre réunifiée d'adhérer à l'UE au 1^{er} mai.

M. DUFF souligne que le Parlement européen souhaite vivement un règlement de la question chypriote étant donné qu'il voudrait élargir son champ d'expériences fructueuses de l'intégration européenne. Il se félicite que le plan Annan a pour caractéristique essentielle de prévoir deux zones dans un système fédéral et que les clauses de ce plan protégeront l'identité et des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs dans le contexte pluri-ethnique de l'UE. Il comprend les inquiétudes de la Turquie quant au droit primaire mais signale qu'un Traité sur l'installation fera partie du protocole. Il considère que le projet est satisfaisant pour la Turquie, étant donné qu'il permet aux soldats turcs de rester sur l'île bien qu'en nombre plus restreint. 40 000 colons turcs pourront rester sur place et la migration grecque vers le nord sera limitée à 18%, jusqu'à l'adhésion de la Turquie à l'UE lorsque la liberté de circulation et d'établissement sera d'application. Un vote chypriote turc contre le plan bloquerait pour longtemps les perspectives d'adhésion de la Turquie à l'UE et les négociations d'adhésion ne démarreront pas. De plus, 20 000 Chypriotes turcs quitteront probablement l'île.

M. OYMEN est partisan d'un règlement équitable et durable de la question chypriote, dès lors que la situation actuelle n'est pas une option. Traditionnellement, il y a toujours eu unanimité en Turquie sur la question de Chypre. Il est d'avis que les conditions "sine qua non" du gouvernement n'ont pas été remplies. Il relève un déficit d'information important, dans la mesure où l'opposition ignore les détails du plan qui compte 9000 pages, dont une large partie n'a pas été

traduite en turc. Il estime que les gens ont dû se prononcer sur un document dont ils ne connaissent pas le contenu. Il admet cependant que les résultats du référendum doivent être respectés car ils représentent la volonté du peuple. Il serait injuste de paralyser le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE à cause des événements survenus à Chypre et que ces deux questions devraient être séparées. Il relève que le plan Annan est un point sur lequel les Chypriotes turcs et grecs peuvent finalement s'entendre.

M. KATIFORIS affirme que le plan Annan est un point crucial dans les relations entre la Turquie et l'UE mais surtout entre la Turquie et la Grèce. Il félicite le courage du gouvernement turc qui cherche à arriver à une solution, malgré l'opposition de M. DENKTASH. Le plan Annan exige de la bonne volonté de la part des deux parties et les Chypriotes turcs ont déjà montré leur désir de rejoindre l'UE en organisant des manifestations en faveur de l'adhésion. M. DUMANOGLU reconnaît les hésitations de certains à l'égard de ce plan dont la rédaction est parfois obscure et qui contient des ambiguïtés. Il convient donc de l'expliquer aux électeurs. M. VAN ORDEN prévoit que la majorité des Chypriotes turcs acceptera le plan et estime que l'UE devrait essentiellement essayer de convaincre les électeurs chypriotes grecs. M. LAGENDIJK exhorte le gouvernement turc à pousser fortement au "oui".

M. OYMEN demande que soit réglée la question du déficit d'information. Il fait valoir qu'un "non" des deux parties permettrait toujours de parvenir à un meilleur compromis. M. DICIK reconnaît que les critères de Copenhague et la question chypriote devraient être traités séparément. Il prévient toutefois que l'absence d'un accord sur Chypre serait un sérieux obstacle à l'adhésion de la Turquie. Il relève néanmoins que le gouvernement s'emploie à assurer la traduction du plan en turc.

M. DUFF est satisfait de constater que le CHP (Parti républicain du peuple) n'est pas favorable à un statu quo à Chypre et reconnaît que cette situation n'est pas tenable. L'UE devrait prendre la relève du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie, les garants actuels du statu quo. Il fait remarquer que ce ne sera pas la première fois dans l'histoire de l'UE que les citoyens ne disposent pas d'informations suffisantes avant un référendum et qu'ils doivent y croire pour avancer. M^{me} GUREL souligne que c'est aux Chypriotes de se prononcer sur cette question. M. KATIFORIS met en garde contre un vote négatif. M. KARSLI déclare que la population peut amplement être informée sur le plan grâce à la télévision et à d'autres médias. M. OYMEN reconnaît que la grande majorité de la population ne lira pas un document de 9000 pages mais qu'il devrait être disponible en turc pour que les experts puissent l'étudier.

5. La déclaration en annexe est adoptée telle quelle.

6. Aucun point n'est soulevé au titre du point "questions diverses".

7. M. LAGENDIJK propose de tenir la prochaine CPM à Bruxelles, les 23 et 24 novembre 2004.

La séance est levée à 12 h 55.

**52nd MEETING OF THE EU-TURKEY
JOINT PARLIAMENTARY COMMITTEE
Izmir, 5-7 April 2004**

PARTICIPANTS LIST

TURKISH GOVERNMENT

Bülent ARINÇ
Cemil ÇİÇEK

Speaker of the Turkish Grand National Assembly
Minister of justice

TURKISH MEMBERS

Prof. Dr. Aydın DUMANOĞLU	Deputy for Trabzon	Chairman
Prof. Dr. Vahit KİRİŞCİ	Deputy for Adana	Vice Chairman
Prof. Dr. Abdülbaki TÜRKOĞLU	Deputy for Elazığ	Vice Chairman
Prof. Dr. Muzaffer GÜLYURT	Deputy for Erzurum	Member
Dr. Muharrem KARSLI	Deputy for İstanbul	Member
İbrahim ÖZAL	Deputy for İstanbul	Member
Bülent BARATALI	Deputy for İzmir	Member
Şaban DİŞLİ	Deputy for Sakarya	Member
Hanefi MAHÇİÇEK	Deputy for K.Maraş	Member
Onur ÖYMEN	Deputy for İstanbul	Member
Necdet BUDAK	Deputy for Edirne	
Gaye ERBATUR	Deputy for Adana	
Zeynep Damla GÜREL	Deputy for İstanbul	

TGNA SECRETARIAT

Özer AYDAN	Director of External Relations and Protocol Department
Hasan BAYTEKİN	Chief External Relations and Protocol
Mustafa BOZKURT	Protocol Department
Oğuz BİLGEHAN	Chief Purchasing Department
K. Ercan ATAK	Expert/Advisor for Turkey-EU Relations
Funda IŞIKSAL	Secretary to Turkey-EU JPC
Buket ALP	Secretary to Turkey-EU JPC

MEMBERS OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

Joost LAGENDIJK	VERTS/ALE, Netherlands	Chairman
Andrew DUFF	ELDR, United Kingdom	1 st Vice-Chairman
Giorgios KATIFORIS	PES, Greece	Member
Feleknas UCA	GUE/NGL, Germany	Member
Geoffrey VAN ORDEN	EPP-ED, United Kingdom	Member

EP SECRETARIAT

Geoffrey HARRIS	Head of Division
Tim BODEN	Administrator
Emma MOLLET	Administrative Secretary

REPRESENTATIVES FROM THE TURKISH GOVERNMENT/TURKISH PUBLIC ORGANISATIONS

Yusuf Ziya GÖKSU Ahmet PİRİŞTİNA	Governor of İzmir Mayor of İzmir
Hasan DENİZKURDU Engin TÜRKER	Former Minister of Justice and former Co-Chairman of the JPC Ambassador, Senior Advisor of the Speaker of TGNA for External Relations
E. Ayşe ASYA Çetin ATALAY Sema BAYGÜN	Deputy Director General for EU Affairs Deputy Director of External Relations Department Head of Department of EU Relations, Undersecretariat of Foreign Trade
Ali BİLEN Ece ÖZTÜRK ÇİL Tolga KAYA	Advisor of Minister of Justice Head of Department for EU Affairs Head of Section Secretariat General of EU
Ekrem DEMİRTAŞ Akin KAZANÇOĞLU Tayfun YELKENBİÇER Suphi VARIM Nilhan ANTİTOROS Merve ÇELEBİ	Chairman of İzmir Chamber of Commerce Vice-Chairman of İzmir Chamber of Commerce Vice-Chairman of İzmir Chamber of Commerce Secretary General of İzmir Chamber of Commerce Vice-Sec.General of İzmir Chamber of Commerce Head of Dept of External Relation of Izmir Chamber of Commerce

EU EMBASSY REPRESENTATIVES

Elizabeth BARSACQ	Senior Chargé d'affaires (France)
Eric BOER	Chargé d'affaires (Netherlands)
Sean O'REGAN	Chargé d'affaires (Ireland)
Anders ELOFSON	Chargé d'affaires (Sweden)
Willy BUTTIGIEG	Consul General (United Kingdom)
Ajay SHARMA	First Secretary (United Kingdom)
Evangelos SEKERIS	Consul General (Greece)
Michael TOMASSI	Consul General (Italy)
Wolfgang DROGE	Consul General (Germany)

EP POLITICAL GROUP REPRESENTATIVES

Ali YURTTAGÜL	Verts/ALE
Francisco GUERRA	PES
Stina SOEWARTA	ELDR

PARLIAMENTARY ASSISTANTS

Silvia LÜRKEN
Ute SEELA
Ayşe MUHTAROĞLU

INTERPRETERS

Elizabeth NAHLER
Albrecht STRECKER
Linda FITCHET
Julian HOGAN
Belgin DÖLAY
Ebru DİRİKER
Esra SAYIN
